

# REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD VILLE D'AJACCIO

#### FXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUCONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 avril 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

#### **Etaient présents:**

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

#### Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. BALZANO, M. PUGLIESI à M. PAOLINI, M. BILLARD à M. FILONI, M. VOGLIMACCI à M. LE MAIRE, Mme SANNA à Mme SICHI, Mme FALCHI à Mme BERNARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme CORTICCHIATO, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme MASSEI à Mme VILLANOVA, M. DELIPERI à M. BACCI

### **Etaient absents:**

Mme JEANNE, M. CHAREYRE, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 30
Quorum : 25

Le guorum étant atteint, M. MONDOLONI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du mercredi 26 avril 2017

Délibération N°2017/63

Travaux d'aménagement de l'Avenue BEVERINI VICO
Trottoirs, Eclairage Public, aménagements paysagers, eau potable, pluviale, eaux usées, chaussée.

#### Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'avenue BEVERINI VICO (300 m de long et 14 m de largeur) située dans le quartier de l'Octroi présente un état de délabrement avancé : réseaux vétustes et présentant des dysfonctionnements très importants, chaussées dégradées, trottoirs sous dimensionnés et en très mauvais état, Eclairage Public à renforcer, mobilier urbain, espaces verts inexistants. La circulation et le stationnement y sont difficiles. Afin de pouvoir réaménager cette Avenue, la Ville a décidé de lancer une étude globale prenant en compte l'ensemble des paramètres énoncés ci-dessus.

Outre les travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement délégués par la CAPA, la Ville d'Ajaccio programme les travaux d'aménagement suivants :

- Réfection complète de l'Eclairage Public,
- Création du nouveau réseau de collecte des eaux pluviales,
- Aménagements de surface comprenant les espaces verts, les trottoirs et la réfection complète des chaussées,
  - Aménagement des cheminements piétonniers et PMR sur les trottoirs.

Les travaux nécessaires s'élèvent à 2 750 000 €HT. Ils comprennent :

- Des aménagements de trottoirs avec une réfection des revêtements et une mise aux normes d'accessibilité,
- La rénovation complète de l'Eclairage Public, performant et économe,
- La mise en place de mobilier urbain : banc, garde-corps et potelets,
- La réalisation d'aménagements paysagers avec la place de l'arbre dans la ville,
- La réfection des réseaux d'eau et d'assainissement,
- La création d'un réseau d'eaux pluviales performant,
- La réalisation de travaux de chaussée.

L'assiette foncière est propriété de la Commune.

Afin de réaliser ces travaux, la Maitrise d'Ouvrage sera assurée par la Ville.

Le coût de l'opération est estimé à 2 750 000 €HT soit 3 050 000 €TTC.

Le Financement envisagé s'articulera selon la répartition suivante :

Collectivité Territoriale de Corse : 30%,

collectivite refritoriale de corse . 30%,

Conseil Départemental de la Corse du Sud : 30 %,

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : 10% (coût EP, EU),

Ville d'Ajaccio : 30 %.

Enfin, le calendrier concernant la mise en œuvre de l'opération et la réalisation des travaux se déroulera de la façon suivante :

Etudes: Mai 2017 à juin 2017,

Consultation travaux : Juillet-septembre 2017,

Notification du marché : Octobre 2017,

Travaux: Novembre 2017.

#### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

#### D'APPROUVER:

Les travaux d'aménagement de l'Avenue BEVERINI VICO, trottoirs, Eclairage Public, aménagements paysagers, eau potable, pluviale, eaux usées, chaussée.

Le plan de financement proposé selon la répartition suivante :

Collectivité Territoriale de Corse : 30%,

Conseil Départemental de la Corse du Sud : 30 %,

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : 10% (coût EP, EU),

Ville d'Ajaccio: 30 %.

#### D'AUTORISER Monsieur le Maire :

A signer tous les documents se rapportant à l'opération ;

A solliciter les subventions auprès des différents Co-financeurs (Collectivité Territoriale de Corse, Conseil départemental de la Corse du Sud, Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien) et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

#### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

## LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de son Président Et après en avoir délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ; Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 avril 2017, Considérant, que les travaux d'aménagement sont nécessaires au vu des caractéristiques obsolètes et de l'état très dégradé de cet axe routier important ;

Considérant que la sécurité publique ainsi que la commodité de passage l'exigent,

# APPROUVE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Les travaux d'aménagement de l'Avenue BEVERINI VICO, trottoirs, Eclairage Public, aménagements paysagers, eau potable, pluviale, eaux usées, chaussée.

Le plan de financement proposé selon la répartition suivante :

Collectivité Territoriale de Corse : 30%,

Conseil Départemental de la Corse du Sud : 30 %,

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien : 10% (coût EP, EU),

Ville d'Ajaccio: 30 %.

#### **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE**

A signer tous les documents se rapportant à l'opération.

A solliciter les subventions auprès des différents Co-financeurs (Collectivité Territoriale de Corse, Conseil départemental de la Corse du Sud, Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien) et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus. (Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME** 

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170426-2017\_63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2017

Publication: 02/05/2017

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



Page 4 sur 4